

DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS



- (1) OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
 PROLONGATION D'OUVERTURE
 OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1) 1^{er} Groupe 3^{ème} Groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e), (2) Marie-Paule MARTIN, Présidente
Section STBS Danse

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

- (1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le 8 Mai 2015
 le
 le
 à (3) St Martin de Hinx de 15h (salle socio)
 jusqu'à 2 heures
 à l'occasion de (4) événement au profit des restos du cœur

- (1) à tenir mon établissement ouvert { le
 le
 le

jusqu'à heures
 à l'occasion de (4) A. S. MARTIN de Hinx, le 17/ Avril 15

Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : 5
 (Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.
 Article L. 3335-4 du code de la Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Martin de Hinx
 Vu la demande ci-dessus,
 Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,
 Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du code de la Santé Publique,
 Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du code de la Santé Publique,
 Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,
 Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,
 Vu l'arrêté du 24 août 2011,
 Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

Arrête :
Article 1^{er} : Mme Marie-Paule MARTIN, Présidente STBS Danse est autorisé(e)

- (1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le 08/05/2015
 le 09/05/2015 }, jusqu'à 2 heures 00
3ème groupe(s)

- (1) à tenir son établissement ouvert { le
 le
 le }, jusqu'à heures
 groupe(s)

à (3)

Article 2 : Dans le cas où le débit de boissons est fermé entre deux heures et sept heures,
 Mme Marie-Paule MARTIN, Présidente STBS Danse est tenu(e) de mettre
 à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de
 l'imprégnation alcoolique (article L. 3341-4 du code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 16/04/2015
 Le Maire Alexandre LAPEQUE



(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique, ajouter après les nom et prénoms la fonction au sein de l'association.

(3) Préciser le lieu et la date du débit.
 (4) Indiquer le motif de la demande (fête, mariage, etc.).
 Exempté de taxe au demandeur